

## Feuille de Présence :

| Conseillers       | P  | A | E | Procuration à            |
|-------------------|----|---|---|--------------------------|
| Jean-Luc MAILLARD | X  |   |   |                          |
| Martine BAILLON   | X  |   |   |                          |
| Jean-Paul GAFFÉ   | X  |   |   |                          |
| Stéphanie PLICHON | X  |   |   |                          |
| Gilles CARLIER    | X  |   |   |                          |
| Andrée CLOUET     | X  |   |   |                          |
| Stéphanie HANOT   |    |   | X | <i>Jean-Luc Maillard</i> |
| Caroline ORCZYK   | X  |   |   |                          |
| Denis VERDEZ      | X  |   |   |                          |
| François CZEKAJ   | X  |   |   |                          |
| Audrey PARIN      | X  |   |   |                          |
| David GIORGIUTTI  |    |   | X | <i>Jérôme Moret</i>      |
| Annick MARTIN     | X  |   |   |                          |
| Michel MACACLIN   |    |   | X | <i>Annick Martin</i>     |
| Jérôme MORET      | X  |   |   |                          |
| <b>Total</b>      | 12 | 0 | 3 |                          |

L'an deux mille quatorze, le onze juin à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLARD, Maire. La séance étant ouverte, le Conseil Municipal procède aux délibérations :

\*\*\*\*\*

### 1) Vote des subventions communales (n°19-2014 cm) :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant des subventions accordées par la commune aux diverses associations. Il fait part de ses propositions et précise également qu'il souhaite que, contrairement aux autres années, les forains soient payés par la commune et non par l'intermédiaire d'une subvention accordée au comité des fêtes. D'autre part, il précise également qu'il a fallu créer une nouvelle association pour animer les fêtes du village (le Comité d'Animation de Dompierre-Becquincourt) à qui il faudra accorder une aide pour débiter ses activités, enfin il indique qu'il souhaite également subventionner l'association Alisé qui ne percevait plus de subventions depuis quelques années.

## Commune de Dompierre-Becquincourt –Séance du 11 juin 2014

Si ces propositions sont acceptées il faudra procéder à un virement de crédit au profit du compte « subventions ».

Les propositions sont les suivantes :

|  |         |
|--|---------|
| Familles rurales de Dompierre-Becquincourt   | 550 €   |
| Sté Chasse de Dompierre-Becquincourt         | 100 €   |
| La Santerroise de Dompierre-Becquincourt     | 350 €   |
| Comité des fêtes                             | //      |
| ACPG Dompierre-Becquincourt                  | 400 €   |
| C.C.A.S.                                     | 400 €   |
| Football club de Dompierre-Becquincourt      | 1 500 € |
| Coop.Scolaire                                | 300 €   |
| Donneurs de Sang de Péronne                  | 150 €   |
| Mutilés du travail de Bray-sur-Somme         | 80 €    |
| Association aide ménagère de Chaulnes        | 180 €   |
| ACPG de Chaulnes                             | 110 €   |
| UDAUS d'Amiens                               | 100 €   |
| Souvenir Français de Chaulnes                | 60 €    |
| Restaurants du Cœur                          | 400 €   |
| Collège de Chaulnes                          | 200 €   |
| Croix Rouge de Chaulnes                      | 400 €   |
| Prévention routière                          | 20 €    |
| Collège Saint Exupéry                        | 30 €    |
| Mutuelle Nationale Territoriale              | 1 000 € |
| Alisé  | 100 €   |
| Comité d'Animation de Dompierre-Becquincourt | 500 €   |
| Forains                                      | 2 000 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité moins une voix (Monsieur Michel Macaclin ayant fait savoir qu'il s'oppose à l'attribution d'une subvention au Comité d'Animation, à la suppression de la subvention accordée au Comité des Fêtes, au fait que les forains soient rétribués directement par la commune).

### 3) Virement de crédits (n°20-2014 cm) :

Afin d'intégrer les dépenses supplémentaires au chapitre subventions Monsieur le Maire propose l'opération suivante :

| <b>Fonctionnement : Dépenses</b>                                    |
|---|
| <b>Chapitre 65</b> : (article 65748) subventions : + 1 000 €        |
| <b>Chapitre 011</b> : (article 61523) entretien de voirie : 1 000 € |
| <b>Total : 0 €</b>  |

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour cette opération.

### **3) Occupation de la salle des fêtes (n°21-2014 cm) :**

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande de Mme Dassonville, auto-entrepreneur domiciliée à Fontaine-les-Cappy (Somme), qui souhaite proposer des cours de « zumba » à Dompierre-Becquincourt. Ces cours pourraient avoir lieu dans la salle des fêtes les mercredis soirs de 18h30 à 20h30. Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande et d'établir une convention d'occupation de la salle pour en définir les conditions, notamment :

- le paiement d'une participation d'un montant de 15 € par soirée pendant la période d'hiver du 14 octobre au 30 avril
- la commune pourra disposer de la salle le mercredi soir en cas de nécessité et sera prioritaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **4) Désignation des représentants du Conseil Municipal au bureau de l'Association Foncière de remembrement (n°22-2014 cm) :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article 2-5 des statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Dompierre-Becquincourt, « *composition du bureau* » dit que : « *le bureau de l'association comprend :*

- a) *Le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui*
- b) *10 propriétaires concernés par l'aménagement foncier désignés par moitié par la Chambre d'Agriculture de la Somme et par moitié par le Conseil Municipal*
- c) *Un délégué de la DDTM Somme*

*Les propriétaires sont désignés pour six ans »*

Suite au renouvellement de la municipalité, il y a lieu de renouveler également les membres du bureau de l'association et il incombe au conseil municipal de désigner ses représentants.

Monsieur le Maire propose de renouveler le mandat des membres en place, toutefois il précise que lui-même était déjà au bureau en qualité de membre désigné par l'ancien conseil, il fera désormais parti du bureau en qualité de Maire. Il propose de nommer Madame Anne-Marie VAN den BOSSCHE pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne : Monsieur Lucien PERIN - Monsieur Fernand MARCHAND Monsieur Francis PARIN Monsieur Christian BLEUET et Madame Anne-Marie VAN den BOSSCHE

**5) Questions diverses :**

**1°) question de Monsieur Macaclin qui souhaite que la commune intervienne pour faire cesser un dépôt illégal de lisier sur un silo**

réponse : le silo appartient à l'association foncière de remembrement et est donc à l'usage des agriculteurs, Monsieur le Maire précise que ces dépôts sont légaux et soumis à autorisation ; toutefois il se propose d'intervenir auprès de l'agriculteur concerné.

**2°) Projets à venir :**

Monsieur le Maire informe le conseil des projets qui sont à l'étude :

- Construction d'un hangar/atelier pour le matériel et le personnel communal. Le projet établi par l'ancienne municipalité sera repris, toutefois il sera revu à la baisse.
- Etant donné l'état du local de la poste (vétusté, chauffage défaillant, humidité ...) il sera étudié un projet d'ensemble visant à ramener l'agence postale dans l'ancien logement communal vacant. Les pièces du haut seront aménagées en salle d'archive, salle des associations etc.... Les services postaux pourraient participer aux frais et des subventions peuvent être demandées.
- A plus long terme il y aura des travaux à effectuer à l'église, le plus urgent sera toutefois de faire nettoyer les gouttières.
- Il est prévu également d'élaguer, cet hiver, certains arbres notamment les arbres de la Place du Jeu de Paume et le marronnier derrière l'église.
- Il est également prévu de faire nettoyer le terrain Lefevre.

**3) Demande des enseignants :** qui souhaitent que la municipalité soit représentée lors des conseils d'école.

Réponse : Monsieur le Maire s'engage à assister aux réunions ou à s'y faire représenter.

**4) Cérémonies commémoratives avec les enfants :**

Certains conseillers souhaiteraient que les enfants de la commune avec leurs enseignants soient présents lors des cérémonies commémoratives. Les cérémonies pourraient être préparées avec les associations communales.

Une demande sera faite en ce sens.

**5) Salle des fêtes :**

Il est évoqué la possibilité de vitrifier le parquet de la salle des fêtes afin d'en faciliter l'entretien.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20 h 45.

Certifié exact, le 12 juin 2014

Le Maire,  
Jean-Luc MAILLARD,

